

Le PEV est satisfait du résultat des votations – et prend position dans une semaine sur les votations du mois de mars.

La Suisse actualise la loi sur les épizooties

Le OUI des électeurs permet à la Suisse d'actualiser la loi sur les épizooties. Ainsi, la Confédération pourra à l'avenir intervenir de manière précoce et coordonnée en cas d'épizooties. Dans une semaine déjà, les délégués du PEV prendront position sur les thèmes présentés aux élections populaires du 3 mars 2013. Des thèmes importants seront à l'ordre du jour, tels l'initiative „Contre les rémunérations abusives“, la loi sur l'aménagement du territoire et l'arrêté fédéral sur la politique familiale.

Le PEV prend connaissance avec joie que la majorité des électeurs ont accepté, aujourd'hui dimanche, la révision de la loi sur les épizooties et qu'ils ne se sont pas laissés méprendre par les arguments des référendaires. „La Confédération obtient ainsi une base actualisée afin de pouvoir intervenir à l'avenir de manière précoce et coordonnée“, constate la conseillère nationale du PEV Marianne Streiff. En raison de la globalisation et des flux de marchandises toujours plus intenses, les épizooties pourraient se répandre de manière extrêmement rapide. „Il est important que la Confédération soit prête à relever les défis globaux“, explique Marianne Streiff afin de motiver le renforcement du rôle de la Confédération. La Confédération était jusqu'ici responsable d'indemniser la perte de tête de bétail sans pouvoir pour autant prendre des mesures suffisantes pour éviter ces pertes. Pourtant, celui qui paie devrait au minimum pouvoir participer. La décision des urnes de ce jour permet ainsi à la Suisse d'avoir une loi moderne concernant les épizooties et d'être suffisamment équipée afin de répondre aux défis dans ce domaine.

Après les votations, des votations. Samedi prochain déjà, les délégués du PEV Suisse délibéreront des thèmes des votations du 3 mars 2013. Des thèmes importants seront à l'ordre du jour, tels l'initiative „Contre les rémunérations abusives“, la loi sur l'aménagement du territoire et l'arrêté fédéral sur la politique familiale. Les orateurs renommés et compétents promettent une discussion passionnante. Seront présents pour l'initiative contre les rémunérations abusives, l'initiant Thomas Minder (conseiller d'Etat, SH, sans parti, Pour) et Pirmin Bischof (conseiller d'Etat, PDC, Contre), pour la loi sur l'aménagement du territoire Maja Ingold (conseillère nationale ZH, PEV, Pour) et Hans-Ulrich Bigler (Directeur de l'organisation faîtière des PME, PLR, Affoltern a. A, Contre). L'arrêté fédéral sur la politique familiale sera présenté par la conseillère nationale du PEV Marianne Streiff.

Berne, le 25 novembre 2012/nh/mh

Pour tout renseignement :

Heiner Studer (AG), Président PEV Suisse : 079 445 31 70
 François Bachmann (VD), vice-président romand du PEV Suisse : 079 668 69 46
 Conseillère nationale Marianne Streiff-Feller: 079 664 74 57
 Christian Meyer, Coordinateur romand du PEV Suisse : 079 948 68 93
 Joel Blunier, Secrétaire général PEV Suisse : 076 379 76 79
 Niklaus Hari, chargé de communication du PEV Suisse : 079 202 72 27
